

## Commune de SUZE (Drôme)

### Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du

9 mai 2016

**Présents :** Mmes Dominique CHAPELLE, Bérengère DRIAY, Marielle GAUTHIER, Sandrine JURAIN, Sara TIRLER, MM. Bernard FANGEAT, Daniel JEAN, Serge KRIER, Thierry VALLET, Simon THOME, Fabien LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JURAIN.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé par 7 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

**Devis étagère livres** .- Un devis de 880 € est présenté. Celui-ci est refusé. Une autre solution est envisagée : les étagères seront installées dans le couloir et seront fixes, afin de diminuer le coût.

**Déclaration préalable de travaux** .- La déclaration préalable déposée par M. Koolen pour la construction d'un auvent reçoit un avis favorable.

**Point sur les demandes de subventions** .- A ce jour, les demandes de l'Office de Tourisme et du Comité des fêtes de Suze ne sont pas parvenues en mairie. Les subventions seront versées à réception de ces demandes.

**Motion CCVD** .- Le courrier concernant le désengagement de l'Etat n'étant pas arrivé à temps en mairie, le sujet sera traité ultérieurement.

**Questions diverses** . - L'architecte M. Wagon est dans l'incapacité de travailler sur le projet d'aménagement du bâtiment Maillefaud, qui lui a été confié, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il propose qu'un autre architecte prenne le relais. Le conseil municipal examinera toute proposition permettant d'avancer sur ce dossier.

- Le Conseil prend connaissance du devis établi par M. Sébastien Chapelle pour des travaux d'électricité au hangar communal pour un montant de 1598,88 €. Un autre devis a été demandé à M. Lacroix Dominique qui n'a pas donné suite. Le devis de M. Chapelle est accepté.

- A la demande de Simon Thomé, un devis de 3600 euros HT pour l'aménagement autour du four communal est présenté par l'entreprise Bouvat. Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'une réflexion au sein du Conseil municipal. L'aménagement de ce lieu est conditionné par l'évolution du système de chauffage du bâtiment mairie : les cuves de gaz présentes à cet endroit pourraient être supprimées. La priorité est d'installer une barrière de sécurité sur le mur à l'aplomb de la propriété Gencel et un avaloir sur le four.

- Le Conseil charge le maire de signer une convention entre les communes de Suze, Gigors et Lozeron et Eygluy-Escoulin permettant d'organiser des chantiers collectifs avec leurs employés communaux. M. Freddy Dessy, adjoint technique à Suze, entrera dans ce dispositif.

- Dans le cadre de l'organisation de la vogue de Suze et du marché du Tiroir, des panneaux de stationnement interdit deviennent indispensables pour maintenir la sécurité sur la route départementale. Le service technique départemental de Beaufort sera sollicité pour mettre en place ces panneaux.

- Les plaques pour la numérotation de la voirie seront de couleur bordeaux, sans entourage, avec le nom de la rue et le numéro couleur crème.
- Petite enfance : à compter du 1er août 2016, et en accord avec le CCPS, la CCVD va reprendre la gestion du Relais d'assistantes maternelles. Les assistantes maternelles seront accueillies une fois par mois à Beaufort.
- Un courrier de la LPO reçoit un avis favorable pour organiser une conférence sur les chauves-souris dans la salle communale le vendredi 2 septembre 2016.
- La CCVD propose de mettre en place des chantiers de jeunes. Cette opération doit être plus anticipée afin de prévoir un chantier et de préparer son suivi.
- Mme le Sous-Préfet souhaite à nouveau connaître l'évolution du dossier concernant le chemin d'accès aux Blaches. Lecture est faite de la première lettre adressée à Mme le Sous-Préfet en février 2016. Une deuxième lettre est en préparation. Lors de la séance du 4 avril 2016 le Conseil municipal a pris une délibération entérinant le prix convenu avec M. et Mme Jourdan pour l'achat de leur parcelle nécessaire à la création de ce chemin, délibération qui ne pouvait être prise qu'une fois les documents d'arpentage validés par les deux parties. M. le Maire attend maintenant la convocation du notaire, qui a en main toutes les pièces requises, pour signer les actes de vente. Les travaux ne commenceront pas tant que la commune ne sera pas propriétaire de la dite parcelle. Tout cela a été expliqué à Mme Rivoiron au fur et à mesure de l'évolution du dossier et de nombreuses fois.
- La périodicité et le fonctionnement du bulletin municipal doivent être revus.
- Le Conseil se prononce pour l'acquisition d'un défibrillateur commun à plusieurs communes et disponible pour les fêtes, marchés, etc... .
- A la demande de Mme Merle et de M. Goldberg, le figuier sur domaine communal a été en partiellement taillé, mais il ne sera pas coupé.
- M. Pierre Lantheaume demande une aide à la commune pour enduire l'intérieur de son hangar. Cette demande est rejetée.
- La demande de l'association Spiruline solidaire, d'organiser un repas au hangar Audibert, le 26 juin 2016 à midi reçoit un avis favorable.
- La demande d'une salle pour le vote des primaires de la droite n'obtient pas un avis favorable.
- Une remise des diplômes de secourisme sera faite pour les lauréats.

La séance est levée à 22 h 50. La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le 16 juin 2016 à 20 h 15.

Le maire,  
Serge KRIER

